

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708

25 avril 2007

### SOMMAIRE

AC4 Luxco S.à r.l. ....	33972	Marmont International S.A. ....	33959
Accel S.A. ....	33964	MATSC ....	33951
ANARDI Ventures ....	33939	Mitco Real Estate A S.à r.l. ....	33946
Apioil International S.A. ....	33965	Moon Lake S.A. ....	33961
Ariton S.A. ....	33972	Moscow Construction and Development .....	33971
Atrio S.à r.l. ....	33958	Moxon International S.A. ....	33960
Aware Company S.A. ....	33940	Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe In- novationen GmbH ....	33984
Axsys Consulting S.à r.l. ....	33957	Neroli ....	33962
Brenntag ....	33970	Octan S.A. ....	33971
Co-Investment 2 SCS ....	33968	Perseus Investments S.A. ....	33948
ColBlue S.à r.l. ....	33977	Philos S.A.H. ....	33961
Croci International S.A. ....	33960	Pinus S.A. ....	33963
Domeux Holding ....	33960	Proim S.A. ....	33962
Energex Engineering S.A. ....	33969	Sasmat Theodule SCA ....	33963
Energex Engineering S.A. ....	33970	Société de Participations Alimentaires S.A. ....	33959
Envilux S.à r.l. ....	33958	Solica S.à r.l. ....	33966
Euro Media 2000 S.A. ....	33944	Sorina Holding S.A. ....	33964
Euro-Re Invest 1 & Co ....	33957	Stanley Invest Holding S.A. ....	33970
Everlux Maritima S.A. ....	33939	STEMA, société à responsabilité limitée .....	33938
Executive Coaching and Training S.à r.l. .....	33958	Talmadge S.A. ....	33962
Ex Var Co-Investment GP S.à r.l. ....	33968	Theodule S.à r.l. ....	33963
Ex Var MGP S.à r.l. ....	33969	Tribel S.A. ....	33959
FactSet Europe S.à r.l. ....	33971	Vainker & Associates s.à r.l. ....	33957
Gevapan Invest Holding S.A. ....	33970	Varolux Participations S.A. ....	33962
HBI Kaltenkirchen S.à r.l. ....	33963	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l. ....	33984
Helvetia Patria Fund ....	33961	Vies Holding S.A. ....	33965
Hydro Invest S.A. ....	33971	Vontobel Fund ....	33961
IFCI New S.à r.l. ....	33939	W.T.M. S.A. ....	33964
Interfer ....	33969	Yum! International Participations S.à r.l. .....	33965
Kazanorgsintez S.A. ....	33938		
Larochette Investment S.A. ....	33940		
Le Varesine S.à r.l. ....	33969		
Marakei Holding S.A. ....	33959		

**STEMA, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 64, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 21.655.

---

**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 20 décembre 2006 tenue au siège de la société*

La clôture de la liquidation de STEMA, Société à responsabilité limitée a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 20 décembre 2006 au siège de la société.

Les résolutions suivantes ont été prises par les associés au cours de cette assemblée:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au siège social de la société liquidée et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 décembre 2006.

*Pour STEMA*

M. Eugène / R. Steinborn / M. Francis / A. Mayerus

*Ses liquidateur s*

Référence de publication: 2007010364/507/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 110.183.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 février 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 février 2007.

*Pour la Société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007034053/805/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**ANARDI Ventures, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.310.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseur d'entreprise*

Signature

Référence de publication: 2007011074/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01569. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Everlux Maritima S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 34.859.

Constitué par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1990, acte publié au Mémorial C no 81 du 21 février 1991. Le capital a été converti en EUROS en date du 15 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EVERLUX MARITIMA S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007011799/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00214. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070002725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**IFCI New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 116.548.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 28 décembre 2006*

Le Conseil constate qu'en date du 8 juin 2006 l'associé unique, M. Orlando Antonini, industriel, résident à I-40100 Bologna (Italie), Via Castiglione, a transféré la nue-propriété de 3.749.988 parts sociales à THE NAPO TRUST, un trust de droit du Commonwealth of Bahamas, ayant son siège social à Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, P.O. Box AP-59238 Nassau, Commonwealth of Bahamas.

Par conséquent, les associés détiennent les parts sociales de la société comme suit:

	Parts
- THE NAPO TRUST, parts en nue-propriété: . . . . .	3.749.988
- M. Orlando Antonini, parts en usufruit et: . . . . .	3.749.988
parts en pleine propriété . . . . .	3.112.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFCI NEW S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007033996/1142/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07845. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070028913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Aware Company S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 98.686.

La Fiduciaire L.P.G. SARL (RC n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de AWARE COMPANY S.A. (RC n ° B 98.686) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RC n ° B 83.527) demeurant au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg dénonce avec effet immédiat son mandat de Commissaire aux Comptes de AWARE COMPANY S.A. (RC n ° B 98.686).

Luxembourg, le 6 février 2007.

LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Le Commissaire aux Comptes*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007032971/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03926. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070028301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

**Larochette Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 48.403.

In the year two thousand and six, on the twenty-eight of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LAROCHETTE INVESTMENT S.A., a «société anonyme», having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed of 13 July 1994, published in the Mémorial C number 480 of 24 November 1994.

The Articles of Incorporation of the Company have been for the last time by deed of the undersigned notary on 28 December 2005, published in the Mémorial C number 823 of 25 April 2006.

The extraordinary general meeting is opened by Mr. Giacomo Di Bari, private employee residing professionally in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Catherine Day-Royemans, private employee residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Simone Wallers, private employee residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To acknowledge that the fifty-three (53) shares presently held by the minority shareholder which were only paid up to the extent of 84.735032046% shall be fully paid up by contribution in kind of a claim in the amount of EUR 51,754.50 held by her as per today against the Company;

2.- To increase the subscribed share capital of the Company from EUR 6,736,041.- up to 7,884,864.- without issuing new additional shares but increasing the par value of each share from EUR 6,397.-, up to EUR 7,488.- as follows:

a) by conversion of part of the minority shareholder's claim held against the Company: an amount of EUR 14,455.75 representing a subscription to 5,033238366% of the capital increase and paid up only to the extent of 25%;

b) by conversion of part of the majority shareholder's claim held against the Company: an amount of EUR 1,091,000.- representing a subscription to 94,966761634% of the capital increase, entirely paid up;

3.- To amend consequently article 3, first paragraph of the articles of Incorporation which shall read as follows:

«The subscribed share capital is fixed at seven million eight hundred and eighty-four thousand eight hundred and sixty-four euro (7,884,864.- EUR) divided into thousand fifty-three (1,053) shares with a par value of seven thousand four hundred and eighty-eight euro (7,488.- EUR) per share.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of six million seven hundred and thirty-six thousand forty-one euro (6,736,041.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the fifty-three (53) shares presently held by the minority shareholder which were only paid up to the extent of 84,735032046 % are as per today fully paid up (100%) by way of a contribution in kind, consisting of a claim in the amount of fifty-one thousand seven hundred and fifty-four euro fifty cent (51,754.50 EUR) held by the prenamed existing shareholder against the Company.

Thereupon the extraordinary general meeting of shareholders recognises that each such share has as now been entirely paid up, so that the Company has at its disposal the total amount of fifty-one thousand seven hundred and fifty-four euro fifty cent (51,754.50 EUR), proof of which has been given to the undersigned notary by a report, dated 27 December 2006, of LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., Réviseur d'entreprises, with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and signed by Mr. Marco Claude, réviseur d'entreprises, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Said report, established in French, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities comes to the following conclusions:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur qui correspond au moins à la valeur à libérer pour un montant de 51.754,50 EUR sur une augmentation de capital antérieur et pour un montant de 1.105.455,75 EUR sur l'augmentation de la valeur nominale des actions.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one million one hundred and forty-eight thousand eight hundred and twenty-three euro (1,148,823.- EUR) in order to raise it from its present amount of six millions seven hundred thirty-six thousand and forty-one euro (6,736,041.- EUR) to an amount of seven million eight hundred and eighty-four thousand eight hundred and sixty-four euro (7,884,864.- EUR) without however issuing new additional shares but by increasing the current par value of each of the thousand fifty-three (1,053) existing shares from six thousand three hundred ninety-seven euro (6,397.- EUR) to seven thousand four hundred and eighty-eight euro (7,488.- EUR) thus being a par value increase of thousand ninety-one euro (1,091.- EUR) per share.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the prestated capital increase has been subscribed and paid up by the existing shareholders by way of two contributions in kind as follows:

a) by contribution and conversion into share capital of part of the minority shareholder's claim held, as per today against the Company for an amount of fourteen thousand four hundred and fifty-five euro and seventy-five cent (14,455.75 EUR) thus representing a subscription to 5,033238366% of said capital increase and paid up only to the extent of twenty-five percent (25%);

b) by contribution and conversion into share capital of part of the majority shareholder's claim held, as per today against the Company for an amount of one million ninety-one thousand euro (1,091,000.- EUR), thus representing a subscription to 94,966761634% of the capital increase, such contribution been entirely paid up.

Furthermore the subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that the prementioned capital increase has been entirely subscribed and paid up by the existing shareholders in the same propositions as stated here above and that the Company has now at its free disposal the total amount of One million one hundred and five thousand four hundred and fifty-five euro seventy-five cent (1,105,455.75 EUR), proof of which has been given to the undersigned notary by the already prementioned report, dated 27 December, 2006 of LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., Réviseur d'entreprises, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and which contains exactly the same conclusion like the one mentioned in the first resolution of this present deed.

*Fourth resolution*

As a result of the above mentioned capital increase and change of the par value of the Company's shares, the extraordinary general meeting resolves to amend Article three (3), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect these changes. The extraordinary general meeting resolves that Article three (3), first paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

« **Art. 3. First paragraph.** The subscribed share capital is fixed at seven million eight hundred and eighty-four thousand eight hundred and sixty-four euro (7,884,864.- EUR) divided into thousand fifty-three (1,053) shares with a par value of seven thousand four hundred and eighty-eight euro (7,488.- EUR) per share.»

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately seventeen thousand euro.

Before the meeting was closed, the notary attracted its attention to the provisions of article 43 of the law of August 10, 1915, concerning the form of the shares that are not fully paid-up.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LAROCLETTE INVESTMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ci-après la Société), constituée suivant acte notarié du 13 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 480 du 24 novembre 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 823 du 25 avril 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De constater que les cinquante-trois (53) actions détenues actuellement par l'actionnaire minoritaire et libérées seulement à concurrence de 84,735032046% seront désormais intégralement libérées par apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 51.754,50 qu'elle détient à l'heure actuelle à l'égard de la Société;

2.- D'augmenter le capital social souscrit de la Société de EUR 6.736.041,- à EUR 7.884.864,- sans émettre des actions nouvelles supplémentaires mais en augmentant la valeur nominale de chaque action de EUR 6.397,- à EUR 7.488,- comme suit:

a) par conversion d'une partie d'une créance que l'actionnaire minoritaire possède contre la Société; un montant de EUR 14.455,75 représentant une souscription de 5,033238366 de l'augmentation de capital et libérée seulement à concurrence de 25%;

b) par conversion d'une partie d'une créance que l'actionnaire majoritaire possède contre la Société; un montant de EUR 1.091.000,- représentant une souscription de 94,966761634 de l'augmentation de capital et libérée intégralement.

3.- De modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre euros (7.884.864,- EUR) divisé en mille cinquante-trois (1.053) actions d'une valeur nominale de sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (7.488,- EUR) par action.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de six millions sept cent trente-six mille quarante et un euros (6.736.041,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que les cinquante-trois (53) actions actuellement détenues par l'actionnaire minoritaire et libérées seulement à concurrence de 84,735032046 % seront désormais intégralement libérées par apport en nature consistant en une créance d'un montant de cinquante et un mille sept cent cinquante-quatre euros et cinquante cents (EUR 51.754,50) que le prédit actionnaire existant possède à ce jour contre la Société.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que chacune de ces actions se trouve ainsi entièrement libérée, de sorte que la Société dispose désormais de la somme de cinquante et un mille sept cent cinquante-quatre euros et cinquante cents (EUR 51.754,50), dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant par un rapport daté du 27 décembre 2006 par LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et signé par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui sera annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur qui correspond au moins à la valeur à libérer pour un montant de 51.754,50 EUR sur une augmentation de capital antérieur et pour un montant de 1.105.455,75 EUR sur l'augmentation de la valeur nominale des actions.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant un million cent quarante-dix-huit mille huit cent vingt-trois euros (1.148.823,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions sept cent trente-six mille et quarante et un euros (6.736.041,- EUR) à un montant de sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre euros (7.884.864,- EUR) sans pour autant émettre des actions nouvelles supplémentaires mais en augmentant l'actuelle valeur nominale de chacune des mille cinquante-trois (1.053) actions de six mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros (6.397,- EUR) à sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (7.488,- EUR), par conséquent une augmentation de la valeur nominale de mille quatre-vingt-onze euros (1.091,- EUR) par action.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'augmentation de capital précitée a été souscrite et libérée par les actionnaires existants de la Société au moyen de l'apport de deux contributions en nature comme suit:

a) par apport et transformation en capital social d'une partie d'une créance que l'actionnaire minoritaire possède encore à l'heure actuelle contre la Société d'un montant de quatorze mille quatre cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 14.455,75), représentant ainsi une souscription de 5,033238366% de la prédite augmentation de capital et libérée seulement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%);

b) par apport et transformation en capital social d'une partie d'une créance que l'actionnaire majoritaire possède encore à l'heure actuelle contre la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-onze mille euros (1.091.000,- EUR), représentant dès lors une souscription de 94,966761634% de la prédite augmentation de capital et libérée intégralement.

Les souscripteurs susmentionnés déclarent en outre et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que la prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite et libérée par les actionnaires existants de la Société dans les mêmes propositions qu'indiquées ci-avant et que la Société dispose dès à présent du montant d'un million cent cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros et soixante-quinze cents (EUR 1.105.455,75) dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant par le rapport préalablement mentionné, daté du décembre 2006 établi par LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et dont la conclusion est exactement la même que celle indiquée à la première résolution du présent procès-verbal.

*Quatrième résolution*

Comme suite aux augmentations de capital et de la valeur nominale évoquées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article TROIS (3) premier alinéa des Statuts de la Société pour refléter ces changements. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article trois (3), premier alinéa des Statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à sept millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-quatre euros (7.884.864,- EUR) divisé en mille cinquante-trois (1.053) actions d'une valeur nominale de sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (7.488,- EUR) par action.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ dix-sept mille euros.

Avant de clôturer, le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, relatif à la forme des actions non intégralement libérées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Bari, C. Day-Royemans, S. Wallers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007, vol. 909, fol. 68, case 5. — Reçu 11.488,23 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033469/239/219.

(070028806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Euro Media 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.832.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EURO MEDIA 2000 S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.832,

constituée suivant acte notarié du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 623 du 2 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 14 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine Mourat, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à un montant de cent vingt-sept mille cinq cents euros (127.500,- EUR) par la création et l'émission de huit (8) actions nouvelles supplémentaires sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Renonciation des actionnaires actuels pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription à la souscription des actions nouvelles.

3.- Souscription des huit (8) actions nouvellement émises par la Société par l'actionnaire, Madame Anna Maria Rizzo et libération intégrale en numéraire de ces actions nouvelles, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR).

4.- Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) divisé en quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de cent vingt-sept mille cinq cents euros (127.500,- EUR) qui sera représenté par quatre cent huit (408) actions sans désignation de valeur nominale, par la création et l'émission de huit (8) actions nouvelles supplémentaires sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire ci-après:

Madame Anna Maria Rizzo, administratrice de société, demeurant Chalet Saphir, CH-3818 Grindelwald (Suisse).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Enzo Liotino, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul et unique souscripteur susnommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Madame Anna Maria Rizzo, prénommée à la totalité des actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire ensemble avec une prime d'émission de onze mille sept cent cinquante euros (11.750,- EUR) pour chaque nouvelle action émise, soit au total une prime d'émission de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR).

Les souscripteurs susmentionnés, par leur représentant susnommé, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (96.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, dont un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde soit la somme de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,-) sera allouée au compte «prime d'émission» dans le bilan de la Société.

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui la constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-sept mille cinq cents euros (127.500,- EUR) représenté par quatre cent huit (408) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à deux mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Liotino, G. Divine, C. Mourat, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007, vol. 909, fol. 68, case 6. — Reçu 965 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033474/239/102.

(070028814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. cor2 GMBH & CO KG, having its place of business at 46, Mainzer Lanstrasse, D-60325 Frankfurt am Main,
  2. FLUNOR S.A.R.L., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
- both here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,  
by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current partners of MITCO REAL ESTATE A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 8, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1866 of October 5, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 16, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2297 of December 8, 2006.

- That the partners have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to increase the subscribed capital by EUR 5,375,000.- (five million three hundred and seventy-five thousand euro) to bring it from its present amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) to EUR 5,400,000.- (five million four hundred thousand euro) by the issuing of 215,000 (two hundred and fifteen thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon:

1. cor2 GMBH & CO KG, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 10,965 (ten thousand nine hundred and sixty-five) new shares.
2. FLUNOR S.A.R.L., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to 204,035 (two hundred and four thousand thirty-five) new shares.

The 215,000 (two hundred and fifteen thousand) new shares have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 5,375,000.- (five million three hundred and seventy-five thousand euro) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The partners decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at five million four hundred thousand euro (5,400,000.- EUR) represented by two hundred and sixteen thousand (216,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 58,000.- (fifty-eight thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. cor2 GMBH & CO KG, ayant son centre d'affaires à 46, Mainzer Lanstrasse, D-60325 Frankfurt am Main,

2. FLUNOR S.A.R.L., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

Les deux ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société MITCO REAL ESTATE A S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1866 du 5 octobre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2297 du 8 décembre 2006;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (5.375.000,- EUR) pour porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) à cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) par l'émission de deux cent quinze mille (215.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite,

1. cor2 GMBH & CO KG, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire 10.965 (dix mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales nouvelles.

2. FLUNOR S.A.R.L., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire 204.035 (deux cent quatre mille trente-cinq) parts sociales nouvelles.

Les 215.000 (deux cent quinze mille) parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (5.375.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent mille euros (5.400.000,- EUR) représenté par deux cent seize mille (216.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 58.000,- (cinquante-huit mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 53, case 4. — Reçu 53.750 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033480/242/106.

(070028750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

### **Perseus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.515.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Madame Hannelore Kneip, sans état particulier, demeurant 4, op der Äppeltaart L-6971 Hostert;

2.- Madame Larissa Kneip, conseiller de direction, demeurant 4, op der Äppeltaart L-6971 Hostert;

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par la présente.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PERSEUS INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts jugés suffisants par la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois d'octobre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2007.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en octobre 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article sept (7) des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les deux mille (2.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) Madame Hannelore Kneip, prénommée, mille neuf cents actions . . . . .	1.900
2) Madame Larissa Kneip, prénommée, cent actions . . . . .	<u>100</u>
Total: deux mille actions . . . . .	2.000

Les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à trois mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1.- Madame Hannelore Kneip, sans état particulier, née à Trèves (Allemagne), le 23 juillet 1942, demeurant 4, op der Äppeltaart L-6971 Hostert;

2.- Madame Larissa Kneip, conseiller de direction, née à Luxembourg, le 21 juillet 1971, demeurant 4, op der Äppeltaart L-6971 Hostert;

3.- Monsieur Paul Laplume, expert-comptable, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant professionnellement au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Hannelore Kneip, prénommée, aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: XinRJ XPERTISE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 119.531).

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est établi au 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Kneip, L. Kneip, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2007. Relation: EAC/2007/838. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033643/239/175.

(070028721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

### **MATSC, Société Civile.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg E 187.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître M<sup>e</sup> Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg) en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile MATSC, société civile, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que tous les associés ont été valablement convoqués en accord avec l'article 15 des statuts de la Société.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, restera annexée au présent acte pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que cinq cent quarante-quatre mille huit cent vingt-huit (544.828) parts sociales sur les cinq cent soixante et un mille cinq cent une (561.501) parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la date de fin d'exercice social du 31 décembre au 31 mai, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2006 se terminant le 31 mai 2006.

2. Approbation des comptes arrêtés au 31 mai.

3. Allocation du résultat de la période close au 31 mai.

4. Décharge à accorder au gérant pour l'exercice de son mandat durant la période susmentionnée.

5. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions six cent quinze mille dix Euro (€ 5.615.010,-) représenté par cinq cent soixante et un mille cinq cent une (561.501) parts sociales de dix Euro (€ 10,-) de valeur nominale chacune à trente et un mille soixante-huit Euro (€ 31.068,-) représenté par quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales de deux Euro (€ 2,-) de valeur nominale chacune par annulation de parts sociales de dix Euro (€ 10,-) et réduction de la valeur nominale des parts sociales de dix Euro (€ 10,-) à deux Euro (€ 2,-).

6. Conversion des quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales en quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-) chacune.

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

8. Divers.

V. Que l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de fin d'exercice social de la Société du 31 décembre au 31 mai de chaque année et décide de clore au 31 mai 2006 l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les comptes arrêtés au 31 mai 2006.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'allouer le résultat de l'exercice au montant de quatre cent cinquante et un mille sept cent trente-cinq Euro et onze cents (€ 451.735,11) aux associés et de le répartir entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société par allocation aux comptes courants des associés.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 mai 2006.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions six cent quinze mille dix Euro (€ 5.615.010,-) représenté par cinq cent soixante et un mille cinq cent un (561.501) parts sociales de dix Euro (€ 10,-) de valeur nominale chacune à trente et un mille soixante-huit Euro (€ 31.068,-) représenté par quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales de deux Euro (€ 2,-) de valeur nominale chacune par annulation de parts sociales de dix Euro (€ 10,-) et réduction de la valeur nominale des parts sociales de dix Euro (€ 10,-) à deux Euro (€ 2,-).

Le montant dus aux Associés corrélativement à l'annulation de leurs parts sociales ou à la réduction de la valeur nominale de leurs parts sociales sera alloué sur le compte courant desdits Associés et payé soixante (60) jours après la date de la présente assemblée.

La nouvelle répartition ayant été renseignée sur la liste de présence, et chaque associé, ou son représentant dûment habilité, ayant reconnu sa participation et signé cette dernière, la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des associés se poursuit et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour restant.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de convertir les quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales en quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-) chacune, revêtues des mêmes droits et obligations que les anciennes parts sociales.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède et décide de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à la somme trente et un mille soixante-huit Euro (€ 31.068,-) réparti en quinze mille cinq cent trente-quatre (15.534) parts sociales de catégorie A de deux Euro (€ 2,-) chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Nom / Prénom	Parts
Abarzua Mario . . . . .	27
Ado Valentin . . . . .	33
Alarcon Beltran . . . . .	55
Alt Charles . . . . .	83
Amathieu Lorris . . . . .	132
Amelot Bertrand . . . . .	63
Amestoy Jean Pierre . . . . .	122
Antonello Stefano . . . . .	46

Arcolini Franco . . . . .	28
Asseraf Frédéric . . . . .	89
Assis Genine . . . . .	37
Astengo José . . . . .	99
Aubert Jean Paul . . . . .	69
Averlant Jacques . . . . .	20
Azevedo Ricardo . . . . .	66
Baillagou Pierre . . . . .	83
Barr Doug . . . . .	125
Ben Arriba San Augustin Eric . . . . .	83
Bianchi Massimiliano . . . . .	38
Biraghi Marco . . . . .	33
Blandini Ignacio . . . . .	61
Boddaert Philippe . . . . .	99
Bonassi Claude . . . . .	198
Bonnet François . . . . .	63
Bonnet Jacques . . . . .	64
Bonneviale Brice . . . . .	83
Bottomley Paul . . . . .	83
Bouedec Pascal . . . . .	44
Boussage Patrick . . . . .	50
Bouttonnet Sabine . . . . .	42
Brey Carlos . . . . .	63
Brochard Grégory . . . . .	42
Broz Vaclav . . . . .	21
Buchanan Carlton . . . . .	132
Bunt Nancy . . . . .	66
Bussoli Louis . . . . .	50
Caldwell Robin . . . . .	99
Calvet Philippe . . . . .	60
Caraux Catherine . . . . .	50
Carlier Lisiane . . . . .	25
Caron Delphine . . . . .	76
Castaldi Paolo . . . . .	68
Cavagna Gian Pietro . . . . .	17
Chapuis François . . . . .	38
Chartier Loic . . . . .	33
Chassaing Philippe . . . . .	83
Chateau Isabelle . . . . .	33
Chen Sin-Fook . . . . .	33
Clausier Christian . . . . .	69
Comiskey John . . . . .	132
Compiègne Jean-Louis . . . . .	67
Cres Bruno . . . . .	66
Crevecoeur Gérard . . . . .	83
Cummis Kenny . . . . .	132
d'Harcourt Aline . . . . .	44
Darsy Laurence . . . . .	50
De Freitas Catherine . . . . .	48
De la Gorce Marie Christine . . . . .	50
de la Roche Aymon Guillaume . . . . .	168
de la Tribouille Valérie . . . . .	40
de Lacam Hubert . . . . .	38
Deffrasnes Philippe . . . . .	99
Delas André . . . . .	48

Delaunay Christine . . . . .	50
Deri Luca . . . . .	128
Devlin Lian . . . . .	63
Dieudonné Sylvestre . . . . .	59
Dodge Bryan . . . . .	36
Douheret Blandine . . . . .	25
Dupreez Peter . . . . .	74
Elorza Enrique . . . . .	36
Engel Louis . . . . .	46
Eronat Volkan . . . . .	66
Esposito Philippe . . . . .	99
Estienne Frédéric . . . . .	50
Evangelista Paulo César . . . . .	33
Falaschi Jean-Pierre . . . . .	83
Falcetti Stefano . . . . .	33
Fassier Armelle . . . . .	17
Fauvarque Ludovic . . . . .	58
Favali Manuela . . . . .	69
Ferreira Sergio M . . . . .	92
Fevzi Elmas . . . . .	50
Fierro Cuardo . . . . .	35
Figueira Luis Carlos . . . . .	83
Fischer Glenn . . . . .	63
Fitzgerald Mark . . . . .	83
Folgringer Patricia . . . . .	26
Fouchalt Jacques . . . . .	109
Foulon Daniel . . . . .	73
Frenkian Michale . . . . .	54
Fryda Hervé . . . . .	50
Fusetti Anna Maria . . . . .	63
Galloux Laurent . . . . .	50
Garcia Francesc . . . . .	58
Garden Daniel . . . . .	73
Garonnat Mireille . . . . .	25
Geri Robert . . . . .	38
Ghilardi Francesco . . . . .	66
Gianni Roberto . . . . .	31
Gimat Denis . . . . .	37
Girard Jean-Eric . . . . .	193
Gires Valerie . . . . .	33
Glander Margaret . . . . .	50
Gagne Agnero Pierre . . . . .	76
Gonzales Montse . . . . .	50
Gordien Marie . . . . .	25
Grassini Gabriella . . . . .	42
Guerin Patrik . . . . .	76
Guillon Pierre-Antoine . . . . .	50
Guinot Dominique . . . . .	132
Hautsch Stéphane . . . . .	20
Hodenus Karl . . . . .	66
Hogg David . . . . .	83
Hoste Darren . . . . .	73
Hu Chong . . . . .	83
Hubo Didier . . . . .	60
Huisken Daune . . . . .	33

Hulin Xavier . . . . .	54
Innocenti Paolo . . . . .	28
Iotti Denis . . . . .	66
Jary Jean-Marc . . . . .	50
Jayles Jérôme . . . . .	17
Jeanneau Thierry . . . . .	66
Jolly Remi . . . . .	99
Jones Ted . . . . .	33
Koo Richard . . . . .	218
Kwasny Echtertagen Rudiger . . . . .	66
Labourt Ibarre Pierre . . . . .	66
Laguillez Jean-Yves . . . . .	182
L'Aminot Ronan . . . . .	71
Landry Anne . . . . .	33
Lastennet Edouard . . . . .	66
Latrille Julien . . . . .	83
Laugerette Thiery . . . . .	66
Le Got Marie . . . . .	44
Le Nedic Jean François . . . . .	66
Lebre Eric . . . . .	50
Lemahieu Eric . . . . .	30
Lempereur Eric . . . . .	83
Lenfant Pascal . . . . .	17
Levet Jean-Pierre . . . . .	66
Löf Bengt . . . . .	83
Lopez de Azcona Diego . . . . .	53
Lorenzin Orlando . . . . .	48
Malfatti Sylvia . . . . .	38
Mantovani Laura . . . . .	38
Marabotti Paolo . . . . .	50
Martos Riera Antonio . . . . .	122
Masson Marcel . . . . .	231
Maume Patrice . . . . .	66
Mayet Didier . . . . .	66
Medina Abelardo . . . . .	158
Meslet Gendron Ghislaine . . . . .	63
Michieletto Serse . . . . .	85
Milbrath Peter . . . . .	83
Mirra Frédéric . . . . .	25
Molitor Patrik . . . . .	83
Monitoir Hervé . . . . .	76
Moses John . . . . .	125
Mosser Bernard . . . . .	149
Mucha Wociecz . . . . .	50
Muller Laurence . . . . .	50
Muniz Daniel . . . . .	73
Newton Tony . . . . .	83
N'Guyen Ngoc Tung . . . . .	60
Norelius Per . . . . .	66
Nunes Marco . . . . .	83
Nunn Andrew . . . . .	125
Owens Richard . . . . .	33
Oxley Colin . . . . .	83
Pagnon Bruno . . . . .	59
Parr Christopher . . . . .	83

Parra Madina Miguel . . . . .	145
Pellerin Bruno . . . . .	17
Philippe Jacques . . . . .	22
Palancon Marc . . . . .	20
Ploncard Patrick . . . . .	66
Porzgen Dirk . . . . .	66
Poujol Philippe . . . . .	60
Peautzsch Volker . . . . .	50
Raulin Marielle . . . . .	99
Ravagnani Pascal . . . . .	27
Raveneau Philippe . . . . .	149
Raynaud Lionel . . . . .	50
Reid Graham . . . . .	50
Ribeiro Nuno . . . . .	33
Richard Nathalie . . . . .	129
Richardson Martin A. . . . .	50
Riou Arnaud . . . . .	33
Rivière Sylvie . . . . .	63
Roesky Reiner . . . . .	83
Roma Marco . . . . .	135
Rossi Véronique . . . . .	20
Roussel Jo . . . . .	67
Roux Elise . . . . .	66
Saez Viviana . . . . .	20
Saint Cricq Christophe . . . . .	26
Sancho Ventura Juan José . . . . .	129
Saucier François . . . . .	83
Serdoz Mario . . . . .	62
Seymore Norman . . . . .	50
Shackle Steve . . . . .	73
Simon Thomas . . . . .	37
Simonin Fabien . . . . .	50
Smigilski Jean Pierre . . . . .	83
Soubranne Alain . . . . .	43
Taconnet François . . . . .	38
Taddei Stefano . . . . .	62
Tan Tony . . . . .	27
Taquet Pascal . . . . .	25
Tarascon Jean Claude . . . . .	158
Tassin Jean . . . . .	26
Tengattini Tullio . . . . .	53
Terrade Jean-Marc . . . . .	17
Théron Bernard . . . . .	106
Thomas François . . . . .	66
Torres Cabello José Ramon . . . . .	122
Tourbier Philippe . . . . .	63
Touzo Bruno . . . . .	50
Trassard Jean-Cristophe . . . . .	66
Trinchello Massimo . . . . .	50
Triolo Bruno . . . . .	53
Trivelli Francisco . . . . .	27
Valdelievre Benoît . . . . .	66
Valmary Eric . . . . .	99
Vincente Fernando . . . . .	20
Whitfield Jim . . . . .	33

Wohrmeyer Christoph .....	99
Wolf Nicolas .....	66
Zeni Sergio .....	136
Ziegler Guido .....	99
Ziegler Catherine .....	44
Zwobada Juan .....	27
Total: .....	15.534»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille Euro (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, président, secrétaire et scrutateur, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, P. Van Hees, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 12 juin 2006, vol. 437, fol. 9, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juin 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033570/242/323.

(070028381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

#### **Vainker & Associates s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.994.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033706/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06228. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

#### **Axsys Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 88.121.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007033729/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05907. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

#### **Euro-Re Invest 1 & Co, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de surveillant de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau surveillant de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
EURO-RE INVEST 1 & Co  
EURO-RE INVEST 1 S.A.  
Gérant-associé commandité  
Signature

Référence de publication: 2007033870/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Executive Coaching and Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 11, rue Tony et Charles Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 107.056.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

S. Benamor.

Référence de publication: 2007033730/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04211. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Envilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.074.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007033731/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04213. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033732/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05113. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Tribel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 112.793.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TRIBEL S.A.

M. Kara / R. Donati

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007033868/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05585. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Marmont International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 10.797.

—  
RECTIFICATIF

La page de garde modifiée au 31 décembre 2005 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007033733/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05819. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Société de Participations Alimentaires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 60.431.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007033735/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04719. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Marakei Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 45.775.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Vladimir Musilek et de Monsieur Claude Melotto

- L'Assemblée nomme en remplacement trois nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans.

Monsieur John Weber, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Luxembourg), demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Monsieur Guy Lanners, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Monsieur Claudio Melotto, né le 11 août 1955 à Aoste (Italie), demeurant à 44, boulevard de l'Italie à Monaco

- L'Assemblée confirme la décision du conseil d'administration de nommer comme administrateur-délégué:

Monsieur Claudio Melotto, né le 11 août 1955 à Aoste (Italie), demeurant à 44, boulevard de l'Italie à Monaco. Il a tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature unique.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

- Le siège social de la société est transféré de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007034093/3560/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Moxon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 70.630.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOXON INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033736/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06021. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Croci International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.680.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROCI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2007033737/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06015. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Domeux Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.674.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOMEUX HOLDING  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033738/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06023. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Moon Lake S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Le bilan au 31 mai 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour la société

Référence de publication: 2007033778/651/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Helvetia Patria Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007033739/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05831. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007033740/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05834. - Reçu 252 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Philos S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 60.180.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007033741/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05862. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Talmadge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.959.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à (Metz), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

TALMADGE S.A.

R. Reggiori / M. Kara

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007033869/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Proim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.691.

—  
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007033742/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05861. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Neroli, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.700.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007033743/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05263. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Varolux Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.006.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033744/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06057. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**HBI Kaltenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.671.

—  
EXTRAIT

Par le contrat de transfert de parts sociales du 8 février 2007, le transfert suivant a été décidé:

- transfert des 250 parts sociales détenues par HBI HOLDING S.à r.l. à BGP INVESTMENT S.à r.l.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont répartis comme suit:

- 250 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033890/6765/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.215.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033745/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06059. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Theodule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 106.959.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033746/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06067. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Pinus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.819.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033747/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06068. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**W.T.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.520.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

W.T.M. S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033876/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Accel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4985 Sanem, 5, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 99.206.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007033748/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Sorina Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.450.

—  
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007033749/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05775. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Yum! International Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.577.292.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.447.

Il résulte de la décision de l'associé unique du 8 février 2007 de la société YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants A pour une durée indéterminée, à compter du 8 février 2007:

- Madame Susanne Theodora Kortekaas, juriste, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy;

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, administrateur de société, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy;

2. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée, à compter du 8 février 2007:

- Monsieur Wolfgang Preiss, administrateur de société, né le 26 mai 1971 à Salzburg (Autriche), avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy;

- Monsieur Jerome Dierickx, directeur financier, né le 8 juin 1975 à Calais (France), avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy;

3. Démission du Gérant A suivant:

- Monsieur Georges Deitz, avec effet au 8 février 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.à r.l.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007034040/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Apioil International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.632.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033750/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05817. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Vies Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.352.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 20 février 2001 par le notaire Maître Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 921 du 25 octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033752/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04932. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 124.523.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur David Campoy, administrateur de société, né à Bar-le-Duc, (France), le 8 avril 1970, demeurant à NL-3295 PG 's-Gravendeel, 24, Dagpauwoog, (Pays-Bas).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles qu'amendées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOLICA S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social avec l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de management et de prestataire en gestion stratégique et marketing.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location, l'administration, la gestion et la promotion immobilière de tout immeuble.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts

concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y avoir été autorisée au préalable par une décision (ordinaire) des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre, au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

*Souscription et libération des parts sociales*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur David Campoy, administrateur de société, demeurant à NL-3295 PG 's-Gravendeel, 24, Daghpuwoog, (Pays-Bas), et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.
- 2.- Monsieur David Campoy, administrateur de société, né à Bar-le-Duc, (France), le 8 avril 1970, demeurant à NL-3295 PG 's-Gravendeel, 24, Daghpuwoog, (Pays-Bas), est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Campoy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2007, vol. 540, fol. 98, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033953/231/133.

(070029203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Ex Var Co-Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.917.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007033753/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03992. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Co-Investment 2 SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

M. Torbick  
*Mandataire*

Référence de publication: 2007033754/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB04019. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Ex Var MGP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.918.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

M. Torbick  
*Mandataire*

Référence de publication: 2007033755/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04464. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Interfer, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.257.

---

Le bilan pour la période du 25 novembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033961/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05567. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.920.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

M. Torbick  
*Mandataire*

Référence de publication: 2007033756/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04465. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Energex Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.245.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007033757/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04707. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Energex Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.245.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007033758/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04706. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Brenntag, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.258.

Le bilan pour la période du 25 novembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033963/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05572. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Stanley Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.828.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007033759/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04924. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Gevapan Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007033760/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04954. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Hydro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.323.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007033761/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04960. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 870 du 26 août 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1145 du 12 novembre 2004, par-devant M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005, acte publié au Mémorial C no 79 du 12 janvier 2006

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FactSet EUROPE S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033905/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05319. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Moscow Construction and Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 62.894.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007033765/3670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06322. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

---

**Octan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 65.242.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007033766/3672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06308. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Ariton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 65.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007033767/3671/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06316. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ARCHER CAPITAL GP4 LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands register of companies under number 180174,

here duly represented by Annick Braquet, with professional address at Mersch,  
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing,

draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name AC4 LUXCO S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 30th of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and finish on June 30th, 2007.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.- (one thousand two hundred and fifty euros).

#### *Resolutions of the partners*

1) The company will be administered by:

Thijs van Ingen, director of companies, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of his mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ARCHER CAPITAL GP4 LIMITED, une société limitée constituée et régie suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Iles Cayman, immatriculée au registre des Iles Cayman sous le numéro 180174,

dûment représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch,  
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination AC4 LUXCO S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2007.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par:

Thijs van Ingen, administrateur de sociétés, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 54, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007034216/242/280.

(070029994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

**CoBlue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

C8 BLUE HOLDING, LLC, a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 4296387, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA),

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 février 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ColBlue S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

#### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II.- Capital, Parts**

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

### **Titre III.- Gérance**

#### **8. Gérance.**

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**10. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

#### **11. Délégation et mandataires du gérant.**

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Titre IV.- Assemblée générale des Associés**

#### **12. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés - Votes.**

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **13. Tenue d'assemblées générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

#### **14. Majorités.**

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

### **Titre V.- Exercice social**

#### **15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

#### **16. Droit de distribution sur les parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Titre VI.- Liquidation**

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **18. Liquidation.**

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
C8 BLUE HOLDING, LLC .....	126
Total: cent vingt cinq .....	126

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

C8 BLUE HOLDING, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 4296387, having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 13th February 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

### Articles of incorporation

#### Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Form - Corporate name.** There is hereby formed a private limited liability company under the name of ColBlue S. à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

#### 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

#### 3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or movable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

#### Chapter II.- Capital, Shares

#### 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by one hundred and twenty six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

### **Chapter III.- Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**9. Power of the manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**10. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

#### **11. Delegation and agent of the managers.**

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

#### **12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **13. Holding of general meetings.**

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

#### **14. Majorities.**

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter V.- Business year

### 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## Chapter VI.- Liquidation

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
C8 BLUE HOLDING, LLC . . . . .	126
Total: one hundred and twenty-five . . . . .	126

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred Euros.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand

Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 97, case 12. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007035107/211/360.

(070030224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007.

**Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 9 février 2007 que:

- La démission de Monsieur Georges Deitz de son poste de gérant de catégorie A, demeurant au 1411, rue des Dahlias, Luxembourg, a été acceptée.

- A été nommé pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie A, la société CONSEILS & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, RCS B 121.879, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007033875/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

**Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.646.

*Feststellung von einer Anteilsübertragung*

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung vom 1. Februar 2007, die von der

Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der NACHWACHSENDE ROHSTOFFE-BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH wie folgt zusammen:

	Anteile
EIFEL-HAUS LUXEMBOURG S.A: .....	100
Total: .....	100

Luxembourg, den 1. Februar 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007032763/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.